



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2026-07-058

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine FONTANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs Séverine FONTANGES, René DE MONTE, Murielle DEPARIS, Laurent SÉER, Sandrine EMONET, Perrine ARVIN-BEROD, Améline CHARRIER, Christophe JOND, Martine JOUY, Gaby MOLLIER, Elodie SANNINO, Serge TUAZ, Anne VALENGIN

Absents représentés - Procurations : Antoine BLONDEL donne pouvoir à Améline CHARRIER, Jean-Michel GUÉDON donne pouvoir à Laurent SÉER

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Sandrine EMONET

D2026-07-058 OBJET : Participation aux activités extrascolaires – ajustement des modalités de versement

Rapporteur : Madame Anne VALENGIN

Exposé :

Madame VALENGIN indique que par délibération n°D2023-06-036 du 15 juin 2023, le conseil municipal a mis en place une participation aux activités extrascolaires des jeunes pralins dans les conditions suivantes :

- L'aide concernera les enfants en résidence principale à Praz sur Arly, ayant moins de 15 ans au 31/12 de l'année en cours, pour une activité extrascolaire à l'année
- La commune versera 50€ par enfant et par an sauf pour les activités subventionnées par la commune ou se trouvant sur la commune.

La Commission Écoles, Jeunesse et Petite Enfance propose d'adapter les conditions d'attribution afin que la participation puisse être accordée, au choix du bénéficiaire, soit pour une activité extrascolaire annuelle, soit pour une activité extrascolaire ponctuelle, telle qu'un stage organisé pendant les vacances scolaires.

Décision :

Entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'ajustement des conditions de versement de l'aide telles que mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	13
Procuration.....	02
Votants.....	15



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour 15
Contre 00
Abstention 00

Secrétaire de séance
Sandrine EMONET

Le Maire,
Séverine FONTANGES



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir tampon) et la publication le (voir tampon).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente, Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél: 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.tagrenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.